



005-200052801-20221207-DEL2022021-DE
 Reçu le 08/12/2022

PETR
 POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU
 BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
 GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°36 du : 07 décembre 2022

Délibération n° : 2022.021

Page 1 sur 2

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2023

Par suite d'une convocation en date du 30 novembre 2022, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la salle polyvalente de la mairie de Réotier le 07 décembre 2022 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 4/5 Voix			
Arnaud MURGIA	<i>Absent</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	Présente	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS-GENOUX	Pouvoir Pierre LEROY	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	Présent	Marine MICHEL	<i>Excusée</i>
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 3/4 voix			
Dominique MOULIN	Pouvoir Michel MOURONT	Guillaume DEJY	<i>Absent</i>
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	Présent	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOUD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix			
Alice PRUD'HOMME	Présente	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>
Marie BAILLARD	Présente	Marcel CHAUD	Présent

Vu

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1.

CONSIDERANT

Qu'il est obligatoire pour les communes de plus 3500 habitants et plus qu'un débat sur les orientations générales du budget ait lieu ;

Que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif ;

Que ce débat doit se tenir dans au minimum les 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

AR Prefecture

005-200052801-20221207-DEL2022021-DE
 Reçu le 08/12/2022



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU
BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°36 du : 07 décembre 2022

Délibération n° : 2022.021

Page 2 sur 2

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	9		
Nombre de membres présents	7	Nombres de membres représentés	2		
Nombre de suffrages exprimés		9			
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et des orientations qui seront affinées d'ici le vote du budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY



005-200052801-20221207-DEL2022021-DE
Reçu le 07/12/2022

Pole d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras

RAPPORT EN VUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2023



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

AR Prefecture

005-200052801-20221207-DEL2022021-DE

Reçu le 08/12/2022

INTRODUCTION

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras est amené à débattre des orientations générales du budget pour l'exercice 2023, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape dans le cycle budgétaire annuel. Il représente une étape substantielle de la procédure budgétaire qui doit permettre d'informer les élus du conseil syndical sur la situation économique et financière du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité. Il doit se concevoir comme un outil pédagogique associant tous les élus du conseil syndical.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) est venue préciser les modalités d'organisation du débat d'orientation budgétaire.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Preambule

AR Prefecture

005-200052801-20221207-DEL2022021-DE

Recu le 08/12/2022

L'analyse rétrospective de l'exécution budgétaire fait apparaître l'effort d'anticipation rigoureuse des dépenses en perspective du retard de la mise en œuvre des programmations européennes (Leader- FEADER...). Tout en ne limitant pas l'action du PETR qui est directement impactée par les évolutions du contexte institutionnel des collectivités territoriales.

Cette anticipation se traduit par les missions confiées au PETR par les EPCI membres dans un souci permanent de recherche de l'échelle territoriale la plus pertinente, et de l'efficacité de l'action publique.

Les EPCI membres ont ainsi décidé de poursuivre les actions de coordination, de mutualisation et d'ingénierie dans un cadre légal proposé par la Loi MAPTAM ; ce cadre permettant en particulier de renforcer les actions de mutualisations des projets et moyens entre les différentes échelles territoriales.

Le syndicat mixte fermé du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras est donc venu se substituer à l'association du Pays du Grand Briançonnais des Écrins au Queyras le 1^{er} janvier 2016 ; ses membres sont :

La communauté de communes du Briançonnais (CCB) 20 299 habitants

La communauté de communes du Guillemois et du Queyras (CCGQ) 8 172 habitants

La communauté de communes du Pays des Écrins (CCPE) 6 808 habitants

Contexte Général

AR Prefecture

005-200052801-20221207-DEL2022021-DE

Elaboration du débat d'orientation budgétaire 2023 s'inscrit dans la continuité de l'année 2022.

Le PETR ne levant pas l'impôt, ses ressources viennent essentiellement des cotisations de ses membres, calculées selon les statuts comme suit CCB 57%, CCGQ 24% et CCPE 19%, et complétées par des subventions liées à ses actions, de l'Europe, de l'État et de ses agences et du conseil régional.

Le fonds de roulement du syndicat est quasi inexistant, il dépend de crédit relais subvention et des primes CEE.

La trésorerie étant l'un des points noirs du PETR, le PETR doit faire l'avance de ses dépenses annuelles, les financeurs ne donnant les subventions que sur factures acquittées c'est à dire quand la mission est terminée et que les factures en lien sont payées.

Il faut être vigilant car certaines subventions ne sont pas entièrement reversées, modification des modalités de prises en charge, dépenses non éligibles ou dépenses non effectuées en totalité.

En novembre 2021, un crédit relais subvention avec le crédit agricole de 350 000 euros a été contracté pour une durée de 2 ans, qui arrive donc à son terme en 2023.

Ce contexte budgétaire contraint ne doit pas empêcher de poursuivre les projets et actions engagées, en recherchant notamment d'autres sources de financement, et en recherchant la mutualisation avec les communautés de communes et différents partenaires.

De par la convention territoriale liant le PETR aux 3 EPCI, la participation annuelle des EPCI pour la réalisation des missions du PETR est de 245 000 euros pour la durée du mandat.

Pourquoi le PETR ?

AR Prefecture

005-200052801-20221207-DEL2022021-DE
Reçu le 08/12/2022

A ce jour, le PETR coordonne et gère les politiques territoriales contribuant au développement durable du territoire au nom des 3 EPCI le constituant. Le PETR est une structure mise en place par les 3 communautés de communes le constituant.

C'est un outil d'ingénierie territoriale au service du territoire et de ces EPCI membres, dont les missions fédératrices ont pour but l'affirmation de l'attractivité et de la cohésion du territoire dans un contexte de métropolisation et de renforcement de l'intercommunalité.

La mutualisation de ces missions et compétences au sein du PETR permet donc une économie de fonctionnement sur chacun des EPCI, qui au lieu d'avoir chacun un pôle et l'équipe en lien sur son EPCI ou commune, mutualise au sein du PETR des missions au service des 3 EPCI.

Cette mutualisation entre les collectivités permet certes une économie de moyens humains et de fonctionnement, 1 pôle et 1 ou 2 agents pour les 36 communes et les 3 EPCI, mais permet également une connaissance plus large du territoire et de faire un lien entre les projets.

Ainsi, le PETR assure prioritairement le pilotage et la gestion de différentes missions et compétences qui lui sont confiées :

- La gestion des **politiques d'aménagement du territoire** depuis 2004 au travers différents contrats et conventions territoriales passés avec l'État et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit à ce jour le **Contrat Régional d'Équilibre Territorial** avec la Région dont il est chef de file depuis 2015 et cela jusqu'en 2023, le **Contrat de relance et de transition écologique** conduit par l'État jusqu'en 2026 ; la mise en place d'une nouvelle contractualisation régionale comme le **Contrat régional « nos territoires d'abord »** de 2023 à 2027, par ce biais le PETR **aide et soutien les collectivités** sur leur projet et leur recherche de subvention ;
- Le **LEADER** dont il a la gestion depuis 2009 et qui va être reconduite jusqu'en 2027 ;
- Le Plan **Avenir Montagne** commencé en juin 2022 et qui finira en décembre 2024 ;
- La **transition écologique** avec le **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte** dont il est lauréat depuis 2015, le suivi des **CEE** et une mission en lien avec le **Contrat d'objectif territorial Climat Air Energie** et **économie circulaire** jusqu'en 2026.

L'ingénierie territoriale

Grace à ses agents formés à la mise en place et suivi de projets mais également à la mobilisation de fonds nécessaires à ces réalisations, le PETR apporte une **ingénierie territoriale efficace et nécessaire au territoire**.

Alors que les collectivités font face à des contraintes budgétaires, l'ingénierie territoriale du PETR permet un **développement stratégique des territoires** assurant une **optimisation de la dépense publique**, des projets engagés, de l'aménagement du territoire tout en **soutenant l'investissement public**.

Cela **permet aux communes du territoire d'avoir accès à des ressources techniques, opérationnelles et humaines** nécessaires à la mise œuvre de leurs projets et dont elles ne disposent pas en interne. Et cela à **moindre coût**, le financement des agents est pris en charge par des subventions européennes, régionales et nationales et par les EPCI membres.

Certes les agents du PETR **apportent une technicité** aux collectivités du territoire qui n'en ont pas forcément, mais ils sont également le relais des financeurs. Cela permet aux financeurs d'avoir une meilleure connaissance du territoire et ainsi de pouvoir aider et mettre en place des financements plus en adéquation avec le territoire et ses **spécificités de territoire de montagne**.

Structure reconnue et parfois seule éligible à porter certaines contractualisations de par son échelle plus pertinente, les financeurs s'appuient sur cette ingénierie du PETR pour détecter les projets et les mettre en valeur au niveau régional, national et européen. Le PETR sait attirer le regard des instances étatiques, ministérielles afin de montrer la plus-value des petits projets de notre territoire rural.

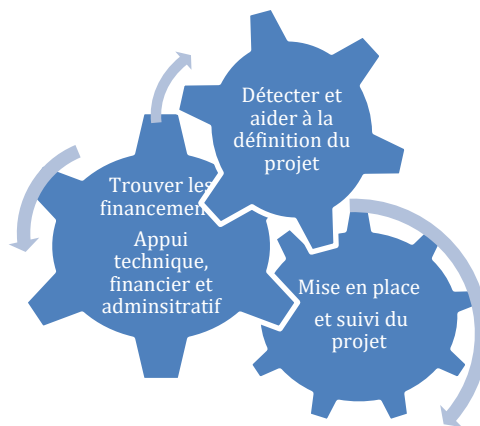
De manière descendante pour **mobiliser les fonds européens, nationaux et régionaux**, le PETR établit une veille et collecte les informations de ses partenaires par des canaux privilégiés et peut ainsi informer le territoire et positionner les projets en émergence sur des financements.

L'ingénierie territoriale du PETR est en capacité également de **mettre en place et de réaliser des études, conférences** ...pour ces membres, communautés de communes ou communes.

L'ingénierie du PETR est **stabilisée** depuis plus de 12 ans au niveau de la direction et de la chefferie du pôle LEADER, et depuis 7 ans pour le secrétariat. Pour les autres postes, ceux-ci dépendent des missions auxquels ils sont attachés, il y a souvent du renouvellement. Notamment quand les subventions ne se succèdent pas.

Définition: l'ingénierie territoriale est l'ensemble des moyens humains et des missions concourant à l'élaboration et à la conduite de projets territoriaux, ainsi qu'à la définition, au montage et à la mise en œuvre d'actions. Dans un souci d'assembler, de coordonner les différents niveaux d'actions territoriales, de mutualiser les ressources et différents acteurs du territoire (publics comme privés), les ingénieurs territoriaux sont là pour l'appui technique et administratif (aspects juridiques et financiers) afin que les collectivités puissent développer des projets de territoires. L'ingénierie territoriale regroupe alors les moyens humains, les méthodes et les dispositifs permettant la réalisation de ces projets de la planification à la mise en œuvre.

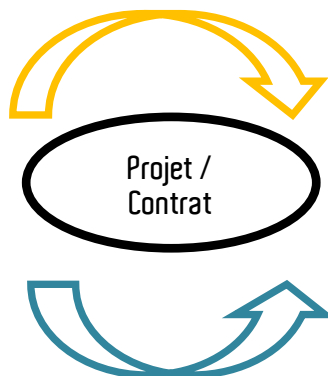
Le terme d'ingénierie territoriale a émergé suite aux transformations entourant les métiers du développement territorial : recompositions territoriales, mutualisation, restrictions budgétaires...



L'ingénierie territoriale au service du développement territorial et des projets des collectivités

LOGIQUE DESCENDANTE DES PROCEDURES

- Veille sur les appels à projets et contractualisations en cours
- Informer les porteurs de projets
- Prescrire et réguler
- Appliquer les règles et les cadres de financement
- Adapter le mode de gouvernance



LOGIQUE ASCENDANTE DES DYNAMIQUES DE PROJET

- Analyser les besoins des populations ou de la collectivité
- Les points de déséquilibre du développement du territoire
- Traduire ces besoins en projets
- Être force de propositions
- Négocier avec les institutions en tenant compte de leurs priorités
- Faire émerger les projets et accompagner à leur structuration

Fonds mobilisés

AR Prefecture

005-200052801-20221207-DEL2022021-DE
Reçu le 08/12/2022

Le rôle premier du PETR est de **mobiliser de fonds pour le territoire et ses projets** ; selon les années les fonds mobilisés représentent entre 2 à 6 millions d'euros.

Ces fonds proviennent de l'Europe, de l'état et ses organismes et de la région, ils sont mobilisés par l'équipe du PETR par le biais de réponse à des appels à projets qui permettent de mobiliser une enveloppe financière et ensuite de **répartir ces fonds sur les collectivités et les projets connus**.

Le rôle des équipes d'ingénierie du PETR est de proposer à l'autorité territoriale, les élus, les appels à projets sur lesquels il pourrait être opportun de se positionner afin de mettre en place sur la structure, une mission qui pourra suivre l'enveloppe qui sera destinée au territoire.

Les **fonds drainés par le PETR sont liés à des contrats ou de programmes, obtenus par le PETR**, mais également grâce au travail de ses agents qui activent les lignes de financement de ces partenaires financeurs en lien avec les projets des collectivités et acteurs du territoire.

A ce jour, le PETR mobilise les fonds liés au :

- Contrat de relance et de transition écologique
- Contrat régional d'équilibre territorial
- Plan avenir montagne
- Plan de relance
- Contrat d'objectif territorial Climat Air Energie Economie Circulaire
- Programme LEADER

Il est nécessaire que **le PETR reste en alerte** des appels à projet et à manifestation d'intérêt afin de pouvoir **continuer à postuler et mettre en place de nouveaux programmes et suivre les contrats générateurs de fonds pour le territoire**.

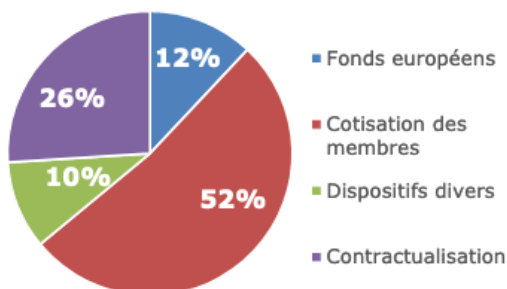
La participation des EPCI au PETR

Statutairement les EPCI contribuent au PETR en se répartissant la part d'autofinancement comme suit

- 57% Communauté de communes du Briançonnais
- 24% Communauté de communes du Guillestrois-Queyras
- 19% Communauté de communes du Pays des Écrins

Cette contribution représente selon les années entre environ 30% et 50% du budget du PETR

Au niveau national 52% du budget des PETR proviennent des cotisations des membres.



1 euro mis dans le PETR a rapporté environ 25 euros au territoire

Grands principes du projet d'orientations budgétaires pour l'année 2023

AR Préfecture

005-200052801-20221207-DEL2022021-DE
Reçu le 08/12/2022

Le projet d'orientations budgétaires vise à répondre aux besoins suivants :

- **Assumer les charges de fonctionnement courantes du PETR**, et en particulier l'ingénierie nécessaire au développement des actions conduites en son nom pour le PETR, pour le compte des communautés de communes membres, et pour accompagner le montage de projets des communes et acteurs privés
- **Financer les actions et projets qui ont déjà fait l'objet d'engagements ou de décisions du Bureau et du Conseil syndical** : LEADER, contrat de relance de transition écologique, CEE, CRTE, contrat d'objectif territorial, le plan avenir montagne
- **Faire comme mission première du PETR, le développement économique et la transition écologique - adaptabilité au changement climatique en territoire de montagne** en mettant l'accent sur ces thématiques et en permettant d'impulser de nouvelles réflexions, stratégies et projets articulés avec les actions des communautés de communes, lorsque cela s'avèrera pertinent de le transférer à l'échelle du PETR

Ce projet d'orientations budgétaires tient compte :

- De la volonté des élus de continuer à faire du PETR un outil exemplaire en termes de gestion ;
- Des actions déjà engagées ;
- De faire du PETR le référent sur le territoire au niveau des projets de développement durable et des transitions ;
- D'avoir un budget pour mettre en place des actions notamment de sensibilisation ;
- Le respect de la part d'autofinancement à 245 000 euros.

État des lieux AR Prefecture

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
 005-200052801-20221207-DEL2022021-DE

Recu le 08/12/2022

Le contrôle rigoureux des dépenses et la mobilisation optimale des financements extérieurs ont permis au PETR de poursuivre ses missions et d'engager de nouvelles actions qui se poursuivront en 2023.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Seul le prêt relais est intégré à l'investissement.

RESSOURCES HUMAINES

La part de la masse salariale qui représente environ 70% à 80% du budget global est cofinancée à une moyenne de 50%.

Les variations de la masse salariale sont liées au fonctionnement sur missions du PETR qui dépend des financements obtenus et de ce fait de la mise en place, reconduction ou non des contrats à durée déterminée.

Aucun agent du PETR n'est titulaire, tous les agents sont contractuels.

La moyenne étant de 7 agents contractuels en place sur la structure.

Répartition des effectifs du PETR - base ETP.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ETP	6,8	6	6,60	7,8	6,4	6,4	6.7
Stagiaires	2	1	3	1	4	3	2
Contrats	3 CDI	3 CDI	3 CDI	3 CDI	2 CDI	2 CDI	3 CDI
	4 CDD	4 CDD	5 CDD	7 CDD	6 CDD	6 CDD	7 CDD
Missions	7	7	7	8	7	7	8

A noter qu'en 2023 :

- La mission CRTE continuera d'être portée par le PETR mais le poste en lien ne sera plus financé à compter du 30 juin 2023. Le PETR n'ayant pas les moyens financiers propres pour assumer une dépense en subvention sur ce type d'emploi, il sera donc supprimé.
- Selon le retour de la région sur la programmation LEADER 2023 -2027, un travail sur la programmation à venir sera entrepris par la cheffe de projet LEADER et la directrice.

Les effectifs en 2023 pourront être réajustés et répartis en fonction des missions reconduites et prioritaires qui seront définies pour le territoire.

L'AUTORITÉ TERRITORIALE

Dans le cadre de leur mandat le Président et les Vice-Présidents ont des indemnités, la retraite complémentaire ainsi que la prise en charge de leur frais de déplacement, étendu fin 2021 aux élus référents.

Les perspectives budgétaires 2023

AR Préfecture

Pour 2023, le PETR continuera à travailler sur ses missions principales et cela dans le cadre des contrats en cours. Le PETR bénéficie de subventions sur des missions définies lui assurant une prise en charge partielle de personnel dédié à la mission et des frais de fonctionnement en découlant.

Globalement, le PETR réussit à trouver pour ses projets des subventions pouvant aller jusqu'à 80% de financement. Il a été décidé que la part d'autofinancement globale du PETR (la participation des EPCI) est fixe, charge au PETR de solliciter des subventions extérieures pour équilibrer le budget selon les missions mises en place.

D'où l'importance, pour le PETR d'être en capacité de suivre l'évolution pour l'avenir des pratiques et modalités d'obtention de subventions, notamment des fonds européens et les fonds régionaux et étatiques qui ouvrent via des appels à projets de nombreuses opportunités.

1. LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE ET DE SES INSTANCES

Afin d'administrer le PETR et ses agents, mais aussi de répondre aux missions premières du PETR, il serait nécessaire d'avoir minimum 2 ETP. A ce jour environ 1,2 ETP y sont dédiés, la directrice et la secrétaire étant dédiées à d'autres tâches.

La comptabilité (émission des mandats et des titres) est faite en interne du PETR, l'édition des fiches de paie est gérée par le centre de gestion mais leur traitement avant et après édition est assuré en interne du PETR. En 2023, il sera nécessaire au vu de la loi de transférer de la comptabilité M14 à la M57. Du temps et un budget complémentaire seront alloués à cette charge imposée par l'état.

Les EPCI accueillent gratuitement les bureaux du PETR dans leurs locaux. Cela a été acté en 2014 et mis en application dès janvier 2015, dans un souci d'économie de loyer et de frais liés à l'utilisation d'internet et des lignes téléphoniques fixes.

Cette implantation a aussi vocation à permettre d'être au plus près des EPCI afin d'être mieux connu et reconnu. Le PETR est à ce jour bien reconnu des EPCI et des communes du territoire.

La communauté de communes du Briançonnais accueille le PETR dans ses locaux de la SPL ESHD. Il est mis à disposition un bureau de 16,5 m², d'une imprimante/scanner et d'une connexion internet. Une salle de réunion est également mobilisable par les agents du PETR. Il est le bureau central où est basé la directrice. Ces locaux accueillent également les agents du PETR lors de temps de travail avec la directrice.

Le local de Mont-Dauphin, par la communauté de communes du Guillestrois Queyras, dispose d'un bureau de 55 m², et d'une connexion internet. Il accueille l'équipe du pôle développement durable et du pôle aménagement du territoire ainsi que la secrétaire.

Le local de l'Argentière-La Bessée, par la communauté de communes du Pays des Écrins, dispose d'un bureau de 15 m², une imprimante/scanner et connexion internet. Il accueille l'équipe LEADER, la cheffe de projet et la gestionnaire.

Le PETR continuera sa politique de sobriété concernant les dépenses de fonctionnement ; les agents sont sensibilisés sur différentes pratiques comme les impressions, les déplacements, sensibilisation sur la pratique du co-voiturage, transport en commun, visio-conférence ...

Le budget fourniture est bien maîtrisé, au-delà du matériel fongible, il sera nécessaire en 2023 d'acheter du nouveau mobilier.

Les équipements de protection individuelle tels que les masques, gel hydro-alcoolique ... devront être pourvus en qualité suffisante pour le personnel.

Les élus demandent à ce que le PETR soit identifié comme une structure propre, afin qu'elle continue sur la lancée donnée par la mise en place du PETR, du projet de territoire et de la conférence des maires.

Il est important de continuer de communiquer sur les actions et les projets que le PETR porte ou permet d'être réalisés et financés. Notamment sur les financements qui sont drainés par le PETR et que nombreux élus et acteurs du territoire ne connaissent pas.

Des actions de communication spécifiques ou de sensibilisation aux thématiques suivies par le PETR et très ciblées des pôles, comme les financeurs le demandent et une communication globale, pourront continuer à être entreprises.

Le rôle des stagiaires au PETR : en s'appuyant sur des stagiaires, le PETR peut ainsi déléguer certaines tâches et se voir être aidé sur des points précis, tout en formant de futurs ingénieurs territoriaux. Pour l'année 2023, 2 stages pourront être proposés.

Il sera nécessaire en 2023 de se doter de nouveaux ordinateurs et licences et de téléphones afin d'équiper les agents et de renouveler les matériels si nécessaires.

Afin de faciliter le travail multi-site et le télétravail, il va être nécessaire de continuer d'avoir recours à des prestataires pour le système d'espace sécurisé de partage des dossiers et de sauvegarde ; une maintenance informatique continuera à être mise en place.

Les prestations de services utiles au bon fonctionnement seront pour la plupart reconduites : le centre de gestion pour l'édition des paies et pour le suivi de la protection des données ; les assurances statutaires ; le SICTIAM pour le logiciel e-magnus et sa mise à jour M57 et la dématérialisation des actes ; KEL Informatique pour l'outil collaboratif ; CITROEN pour la location du véhicule ; la MAIF pour les assurances ; Mail in black pour l'anti spam ; ZOOM pour la visio-conférence ; la société de ménage et Piment Rouge pour le site internet, nom de domaine et les messageries électroniques. Dans le cas où les prestataires actuels ne souhaiteraient pas reconduire leurs offres, des consultations seront faites en vue de nouveaux partenariats.

D'autres frais annexes seront imputés au budget tels que l'adhésion à l'association des pays et des PETR, ainsi qu'au CLER et à LEADER France, le CEREMA au nom de l'ANPP, des frais d'affranchissement, orange et free pour la téléphonie et la mise en place de nouvelles lignes, abonnements presses, d'entretien des véhicules, de formation, des frais de mission, ... ainsi que la prise en compte des intérêts bancaires et de mise en place du nouveau crédit.

Le PETR prévoyant des actions sociales pour tous ses agents et stagiaires, les prestataires actuels seront reconduits pour les titres de restaurant et chèques cadeaux Noël.

Une indemnité est attribuée au Président et aux 3 Vice-Présidents, tous les 4 ont souhaité bénéficier de la retraite complémentaire. Leur frais de déplacement sont également pris en charge sur présentation de justificatifs. Depuis fin 2021, peuvent en bénéficier également les membres du bureau ainsi que les élus référents de mission.

2. L'INGÉNIERIE AU SERVICE DES MISSIONS DÉJÀ EN PLACE ET DÉJÀ ACTÉES POUR 2023

Le PETR pour répondre aux missions qui lui sont confiées doit pouvoir s'appuyer sur des techniciens dédiés à leur tâche et aux contraintes liées au fonctionnement des programmes.

Le programme **LEADER**, de par la convention qui lie la Région et le PETR, impose une moyenne de 2 ETP sur la durée du programme ; En 2023, il est prévu une gestionnaire et une cheffe de projet ainsi qu'un.e stagiaire sur la communication et évaluation. La directrice continuera de suivre ce programme, et valider les paiements et instruction, la secrétaire suivra administrativement le pôle LEADER mais leur temps de travail ne seront pas pris en compte sur l'enveloppe du programme.

Dans le cadre du **Contrat de Relance et de Transition Écologique**, la cheffe de projet CRTE en place sera mobilisée jusqu'au 30 juin 2023. La cheffe de projet continuera le travail entrepris sur le contrat en lien avec les 3 EPCI, elle poursuivra le suivi des CEE et des actions de sensibilisation pourront être mises en place.

La mission répondant au **Plan Avenir Montagne**, principalement axée sur le développement du tourisme durable, continuera à être animée par une cheffe de projet. Elle sera accompagnée par un.e stagiaire qui rédigera le volet tourisme durable des carnets de montagne.

La mission **Transition Écologique**, conduite par une cheffe de projet dédiée, poursuivra l'élaboration la phase 1 du contrat d'objectif territorial Climat Air énergie et Économie Circulaire et cela en lien avec les 3 EPCI.

Les **politiques contractuelles** sont assurées par la directrice ; cette mission englobe le **suivi des programmes étatiques (contrat /plan de relance ...)** et **régionaux** ainsi que le suivi du **projet de territoire** ; présence aux différents comités techniques et comités pilotage quand cela est nécessaire ; relation avec les partenaires financiers, les EPCI et les communes ; mise en place des nouvelles actions et missions ; réponse aux appels à projets pour le territoire, selon la demande politique.

L'**administration générale, gestion administrative et financière** est effectuée par la directrice et la secrétaire assistante ; ressources humaines, rédaction des contrats et des fiches de poste, lien avec le centre de gestion, édition des mandats et titres, mise en place du budget, comptabilité, lien avec la trésorerie, assurances, mise en place et suivi des instances, rédaction des notes et comptes rendus, mise en place et suivi des conventions et partenariats, validation des éléments financiers et stratégiques, suivi de l'état d'avancement des missions, demandes de subventions et demandes de solde des missions, évaluation des agents, suivi et appui des missions au niveau financier et administratif ainsi que sur les programmes et le travail des agents.

La **communication** du PETR, réalisation d'outils, mis à jour du site, publication, communiqué de presse, bilan annuel sont faits en interne au PETR par les services et la direction.

3. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE TERRITOIRE RETENUE AU TRAVERS DES MISSIONS ET PROJETS À INITIER EN 2023 EN LIEN AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE

La suite de l'étude de préfiguration de la démarche d'**écologie industrielle et territoriale** pourrait être entreprise, en répondant au volet de l'appel à projet conjoint de la Région et de l'ADEME.

Afin de continuer le travail entrepris sur le **CRTE**, un.e stagiaire pourrait être recrutée pour la fin de l'année.

Il pourrait être envisagé que le PETR puisse se positionner pour porter au nom des 3 EPCI des actions concrètes, qui ne viendront pas imputer les 245 000 euros. Un **cadastre solaire** pourrait être mis en place à l'échelle des 3 EPCI et porté en leur nom par le PETR.

4. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les perspectives budgétaires présentées dans ce rapport ont fait l'objet d'un débat préalable en Bureau du 16 novembre 2023 au cours duquel divers scénarii et propositions sont évoqués.

Les hypothèses suivantes ont été proposées :

Au vu de la limite de l'autofinancement à 245 000 euros, des missions déjà engagées et des frais de fonctionnement de la structure, le PETR ne se positionnera pas sur de nouveaux appels à projet pour l'année 2023 ;

L'Écologie industrielle et territoriale, malgré une étude de préfiguration concluante, à ce stade et car il faut prioriser les missions du PETR, au vu des 245 000 euros d'autofinancement, le PETR ne se positionnera donc ni sur l'Appel à projet REGION ADEME pour mettre en place le volet 2, ni sur la mise en place d'un stage pour suivre la démarche en 2023 ;

Seuls les deux stages LEADER et Avenir montagne seront à pourvoir, pas de stagiaire sur le CRTE, transfert de la charge du contrat vers la directrice dès la fin de l'emploi en cours ;

Un budget et du temps de la directrice pour la mise en place de la M57 doivent être prévus ;

AR Prefecture

Dans le cas de la mise en place d'un cadastre solaire, il ne devra pas imputer les 245 000 euros et être mis comme une action à part ; les frais d'abonnement licence annuelle devront eux être pris en charge par le PETR, ils viendront imputer le budget communication de la mission du Contrat d'objectif territorial ;

Au vu des missions votées et déjà mises en place, le budget alloué aux actions-communication sensibilisation sera celui en cours et déjà validé au moment de la validation des missions ;

Les primes CEE, seront mises en recette pour environ 10 000 euros cette année afin d'équilibrer le budget ;

Au vu des besoins de financements relatifs à l'administration générale, des actions identifiées, des financements escomptés, cette première simulation, qui permet d'ouvrir le débat, nécessite des recettes incombant aux EPCI pour un montant de 245 000 € sur un budget prévisionnel fonctionnement et missions de 492 550 euros ;

Lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2023, il s'agira de faire des choix stratégiques et cohérents au regard du projet politique du PETR entre le développement, le maintien ou la suppression d'actions présentées ci-dessus.



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras